



DOSSIER DE PRESSE

Mercredi 6 juillet 2022

Hôtel de Ville

Audrey GARINO, Adjointe au Maire de Marseille en charge des affaires sociales, de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits

Un Plan Pauvreté pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de grande précarité

Les informations recueillies lors de la première Nuit de la Solidarité ont confirmé et complété le diagnostic territorial qui a conduit à l'élaboration du Plan Pauvreté Ville/Etat.

Ce Plan se décline, pour l'année 2022, en **8 grandes orientations** :

1. Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes sans domicile fixe;
2. Développer un accompagnement social personnalisé pour des personnes âgées très isolées et en grande précarité;
3. Favoriser l'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs pour les enfants vivant dans les campements et bidonvilles;
4. Accroître les capacités d'accompagnement social du samu social municipal en les coordonnant avec les maraudes mixtes associatives;
5. Affiner et partager le diagnostic sur les besoins du territoire par la mise en place d'un observatoire de la précarité;
6. Diversifier l'offre et les modalités de distribution des produits alimentaires;
7. Développer une offre de douches et de bagagerie accessible à tous sur l'ensemble du territoire;
8. Former et accompagner les intervenants sociaux pour renforcer l'accès aux droits des publics en difficulté.

Dans la continuité de toutes ces actions menées contre la pauvreté, la Ville de Marseille a décidé de renouveler l'organisation **de la Nuit de la solidarité** en 2023 et dans les années suivantes.

Un appel à contributions

Pour mettre en œuvre les orientations du Plan Pauvreté, la Ville lance un appel à contributions dédié aux acteurs locaux de la solidarité.

Modalités de l'appel à contributions :

- Un appel à contribution est organisé du 8 juillet au 12 août 2022;
- Il porte sur les 8 grandes orientations de la politique municipale contre la pauvreté pour l'année 2022;
- Cet appel à contributions est en ligne sur le site de la Ville de Marseille et accessible à partir du guichet unique;
- L'instruction des dossiers sera effective dès la clôture de cette procédure afin de permettre une première répartition des subventions lors du Conseil Municipal de septembre.